

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES

**Société les Montagnes de l'Arc (SMA)**  
SA au capital social de 17 756 460€  
RCS Chambéry n° B 076 520 568  
Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800-  
73 700 Bourg Saint Maurice  
Exploitant le domaine skiable des ARCS

**Société des Téléphériques de l'Aiguille Grive (STAG)**  
SAS au capital social de 763 000 €  
RCS Chambéry n° B 353 262 025  
Siège social : Les Soldanelles- Vallandry T 9-  
73 210 Peisey-Nancroix  
Exploitant le domaine skiable de PEISEY-  
VALLANDRY

Ci-après dénommées individuellement « l'exploitant »

### **► GENERALITES**

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommés « les TITRES ») commercialisés par les sociétés SMA et STAG et donnant l'accès aux domaines de Peisey-Vallandry, des Arcs/Peisey-Vallandry ainsi que l'accès au domaine Paradiski (espace reliant le domaine de La Plagne).

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont valables pour les saisons d'hiver à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009. Des conditions spécifiques pour les ventes de TITRES durant les saisons d'été font l'objet d'un document séparé.

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un TITRE implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Le TITRE « ski-carte » est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro de ski-carte ». Dans le cadre de la vente en ligne, le TITRE « my Par@diski-carte » est délivré sur un support mentionnant son numéro dit « numéro WTP ».

### **ATTENTION:**

**-Il est recommandé au titulaire d'un TITRE de noter ce numéro afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'exploitant en cas de perte ou de vol, où il sera OBLIGATOIRE.**

Tout TITRE est strictement personnel, incessible et intransmissible. (Sauf les Titres correspondant à la plus courte durée de la grille tarifaire)

### **► PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE**

Tout TITRE « SAISON » ou de catégorie « SENIOR 72 ans et + » d'une durée de validité égale ou supérieure à 3 jours, est émis avec une photographie d'identité récente, de face, sans lunette de soleil ni couvre-chef de son titulaire. La remise de cette pièce à l'exploitant par le futur titulaire du TITRE est obligatoire, ce dernier faisant ensuite part à l'exploitant de la suite qu'il souhaite donner à cette pièce. (Cf. infra « Protection des données à caractère personnel »)

### **► VALIDITE du TITRE**

Tout TITRE donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité du TITRE sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux points de vente de l'exploitant, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le TITRE doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'exploitant qui est en droit de le lui demander.

### **► FRAUDE – ABSENCE DE TITRE OU TITRE NON VALIDE –RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE**

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès aux domaines skiables visés par les présentes, sans TITRE, ou munie d'un TITRE non valide (dates et domaine de validité, catégorie d'âge non conformes, etc..) sera passible des poursuites et/ou indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques par le titulaire d'un TITRE.

Des agents assermentés de l'exploitant procéderont aux constats de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :

- Du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du TITRE journalier correspondant au réseau de la remontée mécanique considérée (Articles L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code du tourisme).
- De poursuites judiciaires.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-avant, les agents assermentés de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout TITRE personnalisé (nom, photographie, réduction tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier.

En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté, les informations recueillies par ce dernier pour l'établissement du procès-verbal peuvent faire l'objet d'un traitement informatique afin d'assurer le suivi des infractions constatées et les éventuelles relances ainsi qu'à des fins statistiques.

Ces données sont uniquement destinées à la SMA.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la SMA, en écrivant à l'adresse suivante :

SMA- Chalet des Villards- Arc 1800- 73 700 Bourg Saint Maurice

Responsable du traitement: SMA

Finalités du traitement: suivi des infractions à la police des transports.

### **► TARIFS des TITRES**

Les tarifs publics de vente des TITRES sont affichés aux points de vente de l'exploitant. Des guides tarifaires y sont également disponibles ainsi que dans les Offices de tourisme. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Les réductions ou gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires.

Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du TITRE à délivrer.

### **► MODALITES DE PAIEMENT**

Toute délivrance du TITRE donnera lieu à paiement du tarif correspondant. Ces règlements sont effectués en devises euros soit par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France, émis à l'ordre de l'exploitant, soit en espèces, soit par carte bancaire acceptée par l'exploitant ou par chèques-vacances ANCV.

### **► PERTE OU VOL DU TITRE**

En cas de perte ou de vol d'un TITRE d'une durée supérieure à UN JOUR, le titulaire doit en formuler la déclaration aux points de vente de l'exploitant où un formulaire spécial lui sera remis afin de recenser les informations nécessaires : numéro de ski-carte ou numéro WTP, date d'acquisition, mode de règlement et durée de validité.

Sous réserve des vérifications d'usage, le jour suivant la déclaration de perte ou de vol déposée dans un point de vente avant 15 H 30, un duplicata lui sera remis au point de vente ayant délivré le premier TITRE.

A noter : Tout TITRE ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de la part de son titulaire auprès de l'exploitant, sera désactivé par celui-ci et ne donnera plus l'accès au domaine skiable.

Par contre, tout TITRE d'une durée inférieure ou égale à « UN JOUR », déclaré perdu ou volé ne donne pas lieu à duplicata. Il en sera de même pour les autres TITRES dont les informations nécessaires à la délivrance d'un duplicata ne pourront être retrouvées par le titulaire.

### **► REMBOURSEMENT**

Tout TITRE délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit TITRE.

Il est porté à la connaissance des titulaires du TITRE de la possibilité de couverture de ce risque par des Compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente de l'exploitant.

### **► INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES**

Seul un arrêt complet de plus d'une demi-journée de plus de 50 % des remontées mécaniques (hors téléskis) du domaine skiable des Arcs/Peisey-Vallandry ou de Paradiski peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un TITRE, sur présentation dudit TITRE et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par les points de vente de l'exploitant.

Seuls les TITRES ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'exploitant peuvent donner lieu à dédommagement.

Ce dédommagement peut prendre les formes suivantes, au choix du titulaire du TITRE :

- A** soit une prolongation immédiate de la durée de validité de son TITRE.
- B** soit l'obtention d'un avoir en journée(s) de TITRE à utiliser avant la fin de la saison d'hiver suivant celle en cours (n+1). Dans ce cas, le TITRE délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire.
- C** soit un dédommagement différé basé sur 50% du prix moyen de la journée de ski du TITRE acheté (exemple sur un 6J, Tarif 6J/6), par jour d'intempérie.

Pour l'octroi des conditions de dédommagement ci-dessus stipulées aux « B » et « C », les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente de l'exploitant par le titulaire du TITRE dans le mois suivant l'interruption des remontées mécaniques.

### **► RESPECT DES REGLES DE SECURITE**

Tout titulaire d'un TITRE est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « Dix règles de bonne conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

### **► PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents TITRES, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

### **► PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance du TITRE est obligatoires. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du TITRE ne pourra intervenir.

Concernant les TITRES personnalisés, les données relatives aux déplacements de leurs titulaires sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Des TITRES anonymes sont également proposés à la vente.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SMA ou à la STAG le cas échéant.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de l'exploitant concerné, en écrivant à l'adresse suivante :

S.M.A.- STAG- Service des Ventes- Chalet des Villards – Arc 1800 – 73700 BOURG SAINT MAURICE

Responsables des traitements : SMA ou STAG le cas échéant.

Finalités des traitements : Système billetterie et contrôle d'accès.

En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25/03/2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès du service susvisé.

**CONDITIONS PARTICULIERES  
DE VENTE EN LIGNE  
DE TITRES DE TRANSPORT SUR REMONTEES MECANIQUES**

❖ **SMA** (*Société Les Montagnes de l'Arc*)

*SA au capital social de 17 756 460 €  
Siège social : Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg-Saint-Maurice  
Immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° B 076 520 568  
Exploitant le domaine skiable des Arcs*

❖ **STAG** (*Société des Téléphériques de l'Aiguille Grive*)

*SAS au capital social de 763 000 €  
Siège social : Les Soldanelles- Vallandry T9-73 210 Peisey-Nancroix  
Immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° B 353 262 025  
Exploitant le domaine skiable de Peisey-Vallandry*

Ci-après dénommées collectivement « les exploitants »

**PARTIE I : CONDITIONS COMMUNES  
AUX TITRES DE TRANSPORT « ETE » ET « HIVER »**

❖ **GENERALITES**

La validation d'une commande conclue sur les modules de vente en ligne des exploitants implique l'adhésion de la personne, ci-après dénommée le « client », aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Les présentes conditions complètent les « conditions générales de vente et d'utilisation des titres de transport sur remontées mécaniques » (ci-après dénommés « les TITRES ») affichées dans tous les points de vente et également mises en ligne.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des clients, qui ont la possibilité de les télécharger.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Les caractéristiques des différents titres proposés à la vente (domaine géographique, durée de validité...) sont présentées dans la **grille tarifaire consultable depuis les sites Internet**.

❖ **MODALITES DE COMMANDE EN LIGNE**

La commande ne peut être enregistrée sur les sites Internet que si le client s'est clairement identifié:

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès.

Ensuite, le déroulement de la commande est réalisé par une série de saisies de données sur pages-écrans successives.

Pour finaliser la commande, le client doit accepter les présentes conditions.

Conformément aux exigences de l'article 1369-5 du Code civil, le client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

L'exploitant confirmera au client sa commande par un courriel. Cette confirmation de prise en compte contiendra un récapitulatif de tous les produits dont le client aura confirmé la commande.

Sauf pour le rechargement en ligne, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant inclus) doivent parvenir auprès du service des Ventes-Internet au plus tard le **quinzième jour** (pour l'étranger et les DOM-TOM) et le **dixième jour** (pour la France métropolitaine) **avant le premier jour de validité du TITRE**, afin que ce dernier puisse recevoir ses TITRES à domicile. (Le cachet de la Poste faisant foi)

A défaut de respecter ces délais, le client ne pourra pas recevoir sa commande à domicile.

Toutefois, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant inclus) peuvent parvenir auprès du service des Ventes-Internet jusqu'au **troisième jour avant le premier jour de validité du TITRE**. (Le cachet de la Poste faisant foi)

Dans ce cas, le client doit retirer ses TITRES au point de vente de l'exploitant (désigné par le client), cela étant possible dès la veille de leur premier jour de validité, en tenant compte des horaires d'ouverture de ces points de vente.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

#### ❖ **TARIFS et MODALITES DE REGLEMENT**

Les prix indiqués sur les sites Internet sont des prix TTC en EUROS tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Il est précisé que les frais de port sont offerts par les exploitants.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euros :

##### - **par carte bancaire à distance**

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via le Crédit Mutuel, en collaboration avec CYBERMUT (serveur de paiement sécurisé « on line » du Crédit Mutuel), qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, l'exploitant n'a connaissance des numéros que le client doit fournir. L'exploitant est seulement avisé par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

#### ❖ **ACCUSE DE RECEPTION DE LA COMMANDE PAR L'EXPLOITANT**

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande.

Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le client, l'exploitant accuse réception de cette commande par un courriel, autrement appelé « justificatif de commande ».

**Le client doit conserver impérativement le justificatif de commande, qui pourra lui être demandé en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques. En termes de preuves, seul ce justificatif de commande fera foi, les informations mentionnées sur le support du TITRE n'ayant aucune valeur contractuelle.**

### ❖ LIVRAISON DE LA COMMANDE

Le client a le choix :

- soit de se faire livrer à domicile

Sauf cas de force majeure, la SMA s'engage à livrer par la Poste les TITRES au plus tard le **troisième jour** pour la France métropolitaine et au plus tard le **sixième jour** pour l'étranger et les DOM-TOM avant le jour d'arrivée du client en station. (Le cachet de la Poste faisant foi)

- soit de retirer ses TITRES dans le point de vente de l'exploitant choisi par le client, dès la veille du premier jour de validité desdits TITRES, en tenant compte des horaires d'ouverture de ces points de vente.

La copie du justificatif de commande sera alors exigée par les services de l'exploitant ainsi qu'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les TITRES commandés ne pourront pas être délivrés. La commande sera ensuite remise au client, sous réserve de la signature par celui-ci d'un reçu. (Sauf rechargement en ligne)

### ❖ SUIVI DE LA COMMANDE

Pour toute information supplémentaire, le service des Ventes- Internet est à la disposition du client à l'adresse suivante :

POUR LA SMA et la STAG :

Adresse postale : SMA-STAG (Service des Ventes-Internet)- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice.

e-mail : [contact@ski-lesarcs.com](mailto:contact@ski-lesarcs.com)

### ❖ DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, la vente des TITRES n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

### ❖ RESPONSABILITE ET GARANTIES

Les exploitants ne garantissent pas que les sites seront exempts d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que les sites fonctionneront sans interruption ou pannes, ni encore qu'ils sont compatibles avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validée par les exploitants.

Les exploitants ne sont en aucun cas responsables de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers que ceux-ci soient ou non incorporés dans les sites ou fournis avec ceux-ci.

En aucun cas, les exploitants ne seront responsables de tout type de dommage prévisible ou imprévisible (incluant la perte de profits ou d'opportunité...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les sites. Enfin, les exploitants ne pouvant contrôler l'ensemble des sites sur lesquels ils renvoient par l'intermédiaire de liens hypertextes, ils ne sont en aucun cas responsables de leur contenu.

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

### ❖ MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne concerné.

### ❖ PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les éléments des pages des sites Internet, qui sont propriété des exploitants, demeurent la propriété intellectuelle exclusive de ces derniers.

Toute reproduction d'un élément desdites pages ou tout lien simple ou par hypertexte sont strictement interdits, sauf autorisation expresse et préalable de l'exploitant concerné. (SMA ou STAG)

### ❖ PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données à caractère personnel demandées aux clients lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL 128.

Les traitements de données tirés de la vente sur ces sites Internet ont été régulièrement déclarés auprès de la CNIL. Les informations que les clients communiquent sur les sites permettent aux exploitants de traiter et d'exécuter les commandes passées sur les sites.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, les exploitants informent les clients sur l'utilisation qui est faite de ces données.

### ❖ ARCHIVAGE

L'archivage des bons de commande est effectué par le service des Ventes-Internet des exploitants conformément à l'article L 134-2 du Code de la consommation.

<p style="text-align: center;"><b>PARTIE II : CONDITIONS SPECIFIQUES AUX TITRES DE TRANSPORT « ETE »</b></p>
--

Ces TITRES sont délivrés sur des supports jetables.

Les supports « mains libres » ne peuvent en aucun cas être utilisés en été, de telle sorte qu'aucun rechargement en ligne n'est ouvert pour ce type de TITRES.

Les TITRES du type « pass séjour » et « pass saison » sont délivrés sur un support comportant le nom et la photographie du client.

## **PARTIE III : CONDITIONS SPECIFIQUES AUX TITRES DE TRANSPORT « HIVER »**

Il s'agit de TITRES dits « mains libres », édités sur des supports « cartes à puce » rechargeables via les sites Internet des exploitants, et permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux remontées mécaniques.

Tout TITRE acheté en ligne est délivré sur un support mentionnant :

- le nom et le prénom du client
- la date de naissance du client
- la photographie du client pour certains produits
- son numéro dit numéro « WTP ».

### **ATTENTION**

**-Il est recommandé au titulaire d'un TITRE de noter ce numéro afin de pouvoir le porter à la connaissance de l'exploitant en cas de perte ou de vol, où il sera OBLIGATOIRE.**

### **❖ SPECIFICITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE**

Le TITRE délivré sur un support « mains libres » peut être rechargé en fonction des produits proposés par les exploitants, via les sites Internet, au plus tard 24 heures avant le début de validité du TITRE concerné.

Le paiement se fait par carte bancaire à distance. Un accusé de réception de la commande est envoyé par l'exploitant au client, lequel devra conserver ce justificatif de commande, notamment en cas de contrôle lors de l'emprunt des remontées mécaniques.

Le rechargement du TITRE aura lieu automatiquement lors du premier passage du client aux bornes « mains libres ».

### **❖ MODALITES D'ANNULATION DE LA COMMANDE**

Les exploitants acceptent de traiter des demandes d'annulation partielle ou totale des commandes conclues exclusivement sur Internet portant sur l'achat de titres et/ou des réservations au Club Mini.

Pour cela, le client doit adresser sa demande d'annulation par courrier simple ou par courriel aux adresses suivantes:

#### **POUR LA SMA et la STAG :**

Adresse postale : SMA-STAG (Service des Ventes-Internet)- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice.

E-mail : [contact@ski-lesarcs.com](mailto:contact@ski-lesarcs.com)

#### **Pour le Club Mini :**

Adresse postale : Club Mini- Résidence la Nova-Arc 1800- 73700 Bourg Saint Maurice

E-mail : [garderie.sma@compagniedesalpes.fr](mailto:garderie.sma@compagniedesalpes.fr)

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date d'envoi de toute demande d'annulation par courrier.

Pour être recevable, la demande d'annulation du client doit comporter :

- le n° de la commande correspondante
- les coordonnées postales du client
- le numéro WTP du ou des Titres à annuler

Le client peut conserver le support du Titre annulé, qui peut être réutilisé et rechargé par la suite.

Barème :

- remboursement intégral de la commande pour toute demande d'annulation envoyée au moins soixante jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, déduction faite d'une somme de 6€TTC par Titre commandé, au titre des frais d'annulation ;
- remboursement de 50% TTC de la commande pour toute demande d'annulation envoyée entre soixante et trente jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, déduction faite d'une somme de 6€TTC par Titre commandé, au titre des frais d'annulation.

En deçà de trente jours avant le premier jour de validité des Titres commandés, aucune demande d'annulation ne sera acceptée par les exploitants.

Les exploitants s'engagent à rembourser le client dans un délai de TRENTE JOURS à compter de la date d'envoi de la demande d'annulation. (Le cachet de la Poste faisant foi)

Le remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction.

❖ **OPTION ALTITUDE**

Enfin, tout client achetant ses Titres exclusivement en ligne peut souscrire l'option ALTITUDE au prix de 6€par Titre acheté, laquelle permettra au client d'annuler la commande de son Titre jusqu'à 48 heures avant le début de validité du Titre.

Le client doit adresser sa demande d'annulation par courrier simple ou par courriel aux adresses suivantes:

POUR LA SMA et la STAG :

Adresse postale : SMA- STAG (Service des Ventes-Internet)- Chalet des Villards- Arc 1800-73 700 Bourg Saint Maurice.

E-mail : [contact@ski-lesarcs.com](mailto:contact@ski-lesarcs.com)

Le cachet de la Poste fera foi pour la fixation de la date d'envoi de toute demande d'annulation par courrier.

Pour être recevable, la demande d'annulation du client doit comporter :

- le n° de la commande correspondante
- les coordonnées postales du client
- le numéro WTP du ou des Titres à annuler

Le client peut conserver le support du Titre annulé, qui peut être réutilisé et rechargé par la suite.

Les exploitants s'engagent à rembourser le client, dans un délai de TRENTE JOURS à compter de la date d'envoi de la demande d'annulation. (Le cachet de la Poste faisant foi)

Le remboursement sera effectué en recreditant la carte bancaire ayant été utilisée pour la transaction.

❖ **ADDITIF SPECIAL PRODUITS « Club Mini »**  
**(Uniquement sur le site Internet [www.lesarcs.com](http://www.lesarcs.com) )**

Ce produit est uniquement proposé durant les saisons d'hiver.

Le Club Mini est rattaché à la SMA et propose sur le même site Internet la réservation en ligne de ses produits, pouvant compléter l'achat de TITRES.

Il convient ici de préciser les points particuliers concernant le Club Mini :

- En cas d'achat simultané de TITRES et de réservation « Club Mini », les TITRES doivent être retirés par le client auprès de l'accueil du Club Mini. (sauf rechargement en ligne)
- Tout règlement doit être parvenu auprès de : Club Mini – Résidence La Nova- Arc 1800-73700 Bourg Saint Maurice, au plus tard le **CINQUIEME jour** avant la date de début des prestations demandées. (le cachet de la Poste faisant foi)
- Une fois la commande conclue sur Internet et confirmée par le client, le service du Club Mini accuse réception de cette commande par un courriel, validant la réservation au regard des places disponibles.
- En application de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, la vente des prestations « Club Mini » n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.
- Cet accusé de réception ainsi que le récapitulatif de commande doivent être présentés à l'accueil du Club Mini, la veille du premier jour réservé (soit le samedi pour le dimanche), et le jour même pour la nurserie.
- Il sera également demandé au client de fournir tous les justificatifs nécessaires et de remplir la fiche sanitaire correspondante.